

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINÉ - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCEL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danièle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 19 décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MER 007-3369/17/CM

■ Approbation des Redevances d'Occupation du Domaine Public Maritime Portuaire et Prestations Annexes pour l'année 2018

MET 17/5692/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'occupation des terrains et plans d'eau situés sur le domaine public portuaire transféré à la Métropole Aix-Marseille-Provence, ainsi que les prestations annexes, donnent lieu au paiement de redevances par les usagers dont les montants sont fixés annuellement par cette dernière après consultation du Préfet et des Conseils Portuaires. Ces tarifs sont exprimés en euros hors taxes.

Ces redevances participent à hauteur de 80% au budget annexe des ports.

L'équilibre du budget annexe des ports est aujourd'hui déficitaire pour deux raisons : un niveau de redevances trop faible et une augmentation significative des taxes foncière (de 500.000€ en 2012 à 1.250.000€ aujourd'hui).

C'est pourquoi, depuis 2016, afin de combler ce déficit, une démarche de recherche d'économie et de recettes supplémentaires a été engagée. Malgré des économies substantielles réalisées (environ 1 000 000 €) sur le budget de fonctionnement (réorganisation du travail, redéploiement de personnel, non remplacement de certains départs à la retraite, etc....) et malgré la récupération de plusieurs recettes supplémentaires (suppression de gratuité, perception de recettes d'occupation supplémentaires, etc..), une augmentation substantielle des tarifs reste indispensable.

Cette situation est liée à une faiblesse des tarifs mise en avant par le dernier rapport de la chambre régionale des comptes, publié en Juin 2017 qui stipulait «... le budget annexe des ports se caractérise par un déséquilibre chronique en fonctionnement et par un besoin à la fin de chaque exercice d'une avance de trésorerie du budget principal. La nécessaire optimisation des ressources de ce budget annexe passe donc par une revalorisation des tarifs des redevances à des niveaux plus conformes à leur juste valeur ».

Afin d'équilibrer ce budget et d'absorber le coût de la taxe foncière en la répartissant au maximum sur tous les usagers, il est proposé d'augmenter le tarif des postes à flot des plaisanciers de 8 € par m² pour tous les ports en régie. Ce travail de répercussion de la taxe foncière se poursuivra lors du renouvellement des contrats de DSP et des AOT des sociétés nautiques en 2018 et 2019.

Cette augmentation permettra dès 2018 d'obtenir des recettes supplémentaires d'environ 350 000 €. A la suite de cette première étape, une démarche de revalorisation de certains tarifs d'occupation sera mise en œuvre et une harmonisation des tarifs sera également poursuivie pour faire converger les prix des postes à flots dans tous les ports vers un « tarif cible ».

Les augmentations proposées pour l'année 2018 portent essentiellement sur :

- 1) Une augmentation de 8€ sur l'ensemble des postes à flot gérés en régie directe

	Pointe-Rouge (hors DSP3)	Frioul	La Ciotat	Carry le Rouet	Sausset-les-Pins Nouveau port	Sausset-les-Pins Ancien Port	Petits ports *	Petits ports saisonniers**
Tarif actuel	49,24 €	39,29 €	48,68 €	51,04 €	47,05 €	44,74 €	21,64 €	12,16 €
	57,24€	47,29€	56,68€	59,04€	55,05 €	52,74€	29,64€	20,16€

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 décembre 2017

- 2) Terre-plein bâti et non bâti à caractère commercial ou associatif : + 4 %
- 3) Habitations : + 4 %
- 4) Autres redevances (carénage, manutentions, remorquage...) : + 4 %
- 5) Terrasses : + 4 %
- 6) Création de diverses pénalités liées aux surcoûts de gestion de dossiers

* Petits ports : Neptune, Capucins, Saint-Jean (La Ciotat), Vallon des Auffes, Madrague de Montredon, UNG, La Rascasse des Goudes (Marseille).

**Petits ports saisonniers : Grand Méjean, Petit Méjean, Figuières, Rouet Plage, La Vesse (Côte Bleue), Ste Nautique Corniche, Goelands de Malmousque, Sormiou, Morgiou, Cap Croisette, Escalette, Callelongue (Marseille).

L'ensemble de ces redevances a été présenté lors des Conseils Portuaires des 8 et 11 décembre 2017 ; les observations émises ont été prises en compte.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le CG3P ;
- Le Code des Ports Maritimes,
- Le Code des Transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1805 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- L'information du Conseil de Territoire Marseille Provence en date du 12 décembre 2017.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'adopter les redevances d'occupation du domaine public portuaire relevant de la compétence de la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'année 2018 ;
- Que la Métropole Aix-Marseille Provence est compétente de plein droit en matière de gestion des ports de plaisance ;
- Les avis émis par les Conseillers portuaires lors des instances des 08 et 11 décembre 2017 ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées pour l'année 2018, les redevances d'occupation du domaine public portuaire et prestations annexes applicables dans l'ensemble des ports métropolitains ci-annexées.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 décembre 2017

Article 2 :

Les recettes seront constatées au budget annexe des ports	
Nature 7011-7012	Vente de produits finis et intermédiaires
Nature 7062-7064-7065	Prestations de service
Nature 70831-70833	Locations diverses
Nature 70851	Ports - Redevances d'occupation domaniale
Nature 70852	Ports - Aire de carénage
Nature 70853	Ports -- Stationnement de navires
Nature 70854	Ports -- remorquage
Nature 7088	Autres produits d'activités annexes
Nature 751	Redevances, concessions, brevets, droits
Nature 757	{redevances versées par les fermiers et concessionnaires

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Ports et Infrastructures portuaires

Patrick BORÉ